



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 août 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	16

Objet :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt août, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Pierre DE QUEYLARD,

Date de la convocation : 13 août 2024

Présents : Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Roland VIOLA, Luc VINCENT, N'Fissa BENSAID, Cécile FABRE, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, Ghislaine REBOLLO ;

Absents : Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD, Carole GALINY ;

Absents représentés : Nicolas CARTAILLER (procuration à Pierre DE QUEYLARD), Jacques CORCESSIN (procuration à Luc VINCENT), Laure ZEROUALI (procuration à Cécile FABRE), Manon BLOQUE (procuration à Corinne LEFEBVRE),

Secrétaire de séance : Luc VINCENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-15 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2024 adressé aux conseillers municipaux en date du 13 août 2024 ;

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2024.

Le secrétaire de séance,
Luc VINCENT,

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Po/Le Maire,
L'adjoint, Pierre DE QUEYLARD

